



## Infirmière et secret professionnel

Par **lili infirmiere**, le **19/01/2010** à **19:12**

bonsoir,

je suis étudiante infirmière en dernière année, et je souhaiterais avoir des informations concernant une situation devant laquelle je me suis retrouvée en stage:  
une infirmière qui avait des bonnes raisons de suspecter de la maltraitance sur une personne adulte mais handicapée mentale (madame X), a téléphoné à la personne chez qui elle vivait pour lui faire part de son point de vue sur la manière dont elle s'occupait de madame X. elle n'a pas maché ses mots...avait-elle le droit?risque-t-elle quelque chose si la personne se retournait contre elle?de plus madame X était sous tutelle d'une toute autre personne...quels sont les textes en rapport avec cette situation?

merci votre aide...

Par **fif64**, le **20/01/2010** à **16:52**

Il n'y a pas violation de secret professionnel vu que elle a informé la personne en cause. ca aurait été différent si elle en avait informé une autre personne (la tutrice par exemple)

Par **lili infirmiere**, le **23/01/2010** à **14:40**

bonjour,

merci pour votre réponse, mais je souhaiterais savoir en plus si l'infirmière risque une sanction pour ne pas avoir gardé son sang froid. elle a porté un jugement et ce n'est pas à elle de faire justice en téléphonant à la personne qui s'occupait d'elle!  
est-ce que il y à des textes concernant une obligation de maitrise de soi dans le milieu médical?

merci beaucoup!!

Par **WAHRAMMER**, le **29/01/2010** à **08:42**

elle n'avait pas le droit de "se mêler" ou d'intervenir, il fallait qu'elle avertisse les services sociaux pour suspicion de maltraitance, et en général, c'est le médecin ou chef du service qui fait cela.

La personne peut se retourner contre elle.